



Duree de validite d'un cdd

Par **ligneblanche**, le **02/01/2013 à 13:42**

bonjour

je suis en contrat cdd imprecis depuis 9 mois sur un contrat qui prevoit un delai minimal d'une journee. le terme du remplacement est: "en attente du retour du titulaire a son poste". or, le titulaire en question travaille avec moi sur un poste hierarchique superieur en remplacement d'une personne qui occupe un autre poste en remplacement, etc....

ma premiere question: quelle est la validite maximale de mon contrat dans ce cas ?

si la validite est depassee, puis je demander une requalification en cdi?

merci de vos reponses

Par **pat76**, le **02/01/2013 à 14:31**

Bonjour

Tant que le titulaire du poste que vous remplacez n'aura pas repris ce poste, vous serez toujours en CDD.

Il a une date minimale de fin du contrat qui a été précisée sur votre contrat de travail à durée déterminée en dehors de la mention " en attente du retour du titulaire à son poste " ?

Par **ligneblanche**, le **02/01/2013 à 19:01**

oui delai minimal d'un jour.

mais est ce que la validite du contrat n'a pas une limite dans le temps?

Par **pat76**, le **05/01/2013** à **16:36**

Bonjour

Si il est précisé que le CDD prendra fin au retour du titulaire du poste, que vous remplacez, il n'y a pas de limite.

Vous pouvez éventuellement vous rendre à l'inspection du travail avec la copie de votre contrat et vos bulletins de salaire pour les faire examiner.

Par **dimitri beaussart**, le **24/01/2013** à **17:13**

bonjour a tous
moi mon cdd n'a pas de date de fin ceci et il normal ?

Par **pat76**, le **24/01/2013** à **17:42**

Bonjour dimitri

Quel est le motif de votre CDD?

Il y a au moins une date minimale de fin de précisée obligatoirement sur le contrat, même si vous remplacez un salarié absent.

Par **dimitri beaussart**, le **24/01/2013** à **18:31**

bonjour pat76
il n'y a pas de date de fin sur mon contract le motive remplacement pendant ca maladie il a commencer le 17/09/12 pas de date de fin juste une periode de 6 jours prolongeable pendant son absence c'est deja mon 4eme contrat je travail de nuit comme agent de sevice je n'ai aucun panier ni prime je fait 35H semaine et gagne juste 1200€ environ je ne trouve pas sa normal pouvais vous maider svp

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **14:02**

Bonjour dimitri

Je vous conseille de prendre votre contrat et vos bulletins de salaire et d'aller à l'inspection du travail les faire vérifier.

Vous avez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?

Vous dépendez de quelle convention collective?